

**QUESTIONS D'AUDIENCE ÉCRITES SUR LA PREUVE CONFIDENTIELLE PORTANT SUR LA
PLANIFICATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT ET LE DÉPASSEMENT DE COÛTS DU
PROJET MICOUA-SAGUENAY D'OPTION CONSOMMATEURS (OC) À HQT**

**DEMANDE DU TRANSPORTEUR DE MODIFICATION DES TARIFS ET CONDITIONS DES
SERVICES DE TRANSPORT POUR LES ANNÉES 2021 ET 2022**

R-4167-2021

Référence :

- i) Pièce B-0060, p. 32**
- ii) Dossier R-4052-2018, Pièce B-0010, page 8**

Préambule :

En réponse à la question 16.7 reproduite ci-dessous, le Transporteur réfère à la page 8 de la pièce B-0010 du dossier R-4052-2018 qui contient des éléments confidentiels.

i) « Référence : i) Pièce B-0039, p. 79 à 82

(...)

16.7 Veuillez indiquer ce que représente l'élément de coût intitulé « Client » dans le Tableau 1 (voir référence i)) et expliquer la baisse de 47,7 M\$ associé à ce coût.

Réponse :

Voir le dossier R-4052-2018³ (3. Dossier R-4052-2018 B-0010, HQT-1, Document 2.1, p. 8.) ... »

ii) « 1.2 Coûts du client

Le Transporteur présente au tableau 2 une ventilation des coûts de la rubrique « Client » du tableau 1. Ces coûts s'élèvent à 107,0 M\$, soit 13,8 % du coût de 777,7 M\$.

Tableau 2
Coûts du « Client »
(en milliers de dollars)

Description	Total	Avant	2018	2019	2020	2021	2022
Ententes avec les autochtones							
Expertise immobilière							
Mise en valeur							
Inspection finale et mise en route							
Expertise technique client							
Communications et relations publiques							
Total	106 965,7						

La nature de ces coûts est décrite comme suit :

- *Ententes avec les autochtones : ententes avec les Innus d'Essipit, le Conseil de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh et le Conseil des Innus de Pessamit afin de favoriser l'acceptabilité sociale et les retombées économiques pour leurs communautés et d'atténuer les impacts environnementaux du Projet sur celles-ci ;*
- *Expertise immobilière : activités réalisées par l'unité Immobilier de la direction principale Centre de Services partagés pour, entre autres, l'obtention des droits de servitude, l'acquisition de terrains et l'évaluation des indemnités immobilières ;*
- *Mise en valeur : crédit consacré à la mise en valeur de l'environnement et à l'appui au développement régional afin d'amortir les impacts du Projet dans le milieu. La mise en valeur est établie à 1 % des crédits d'engagement admissibles ;*
- *Inspection finale et mise en route : activités réalisées par le Transporteur associées aux essais techniques et spécialisés pour s'assurer du bon fonctionnement des équipements installés avant la mise en service commerciale ;*
- *Expertise technique : activités réalisées par certaines unités du Transporteur ;*
- *Communications et relations publiques : activités réalisées par l'unité régionale qui assure les communications avec le public, les municipalités et les différents organismes régionaux. (...) »*

OC constate que le Transporteur n'a que partiellement répondu à la question 16.7 en fournissant une description du terme « Client ». Cependant, il n'a pas expliqué pourquoi il y a eu une baisse de 47,7 M\$ associé à ce coût.

Demande :

- 1.1 Veuillez fournir les données qui se trouvent au tableau 2 de la référence ii).
- 1.2 Veuillez compléter la réponse de la question 16.7 (voir référence i) en expliquant pourquoi il y a eu une baisse de 47,7 M\$ pour le poste de coût Client.
 - 1.2.1 Veuillez préparer une nouvelle version du tableau 2 de la référence ii) en indiquant les chiffres à jour menant à la baisse de 47,7 M\$.
 - 1.2.2 Veuillez expliquer en détail les variations totalisant 47,7 M\$ pour chaque poste de coûts qui composent le tableau 2, soit :
 - Ententes avec les autochtones.
 - Expertise immobilière
 - Mise en valeur
 - Inspection finale et mise en route
 - Expertise technique
 - Communications et relations publiques
- 1.3 Veuillez indiquer si les éléments de coûts qui ne seront pas alloués au projet de la ligne Micoua-Saguenay totalisant 47,7 M\$ seront totalement radiés? Si tel n'est pas le cas, veuillez indiquer qui assumera ces coûts et à quel moment.

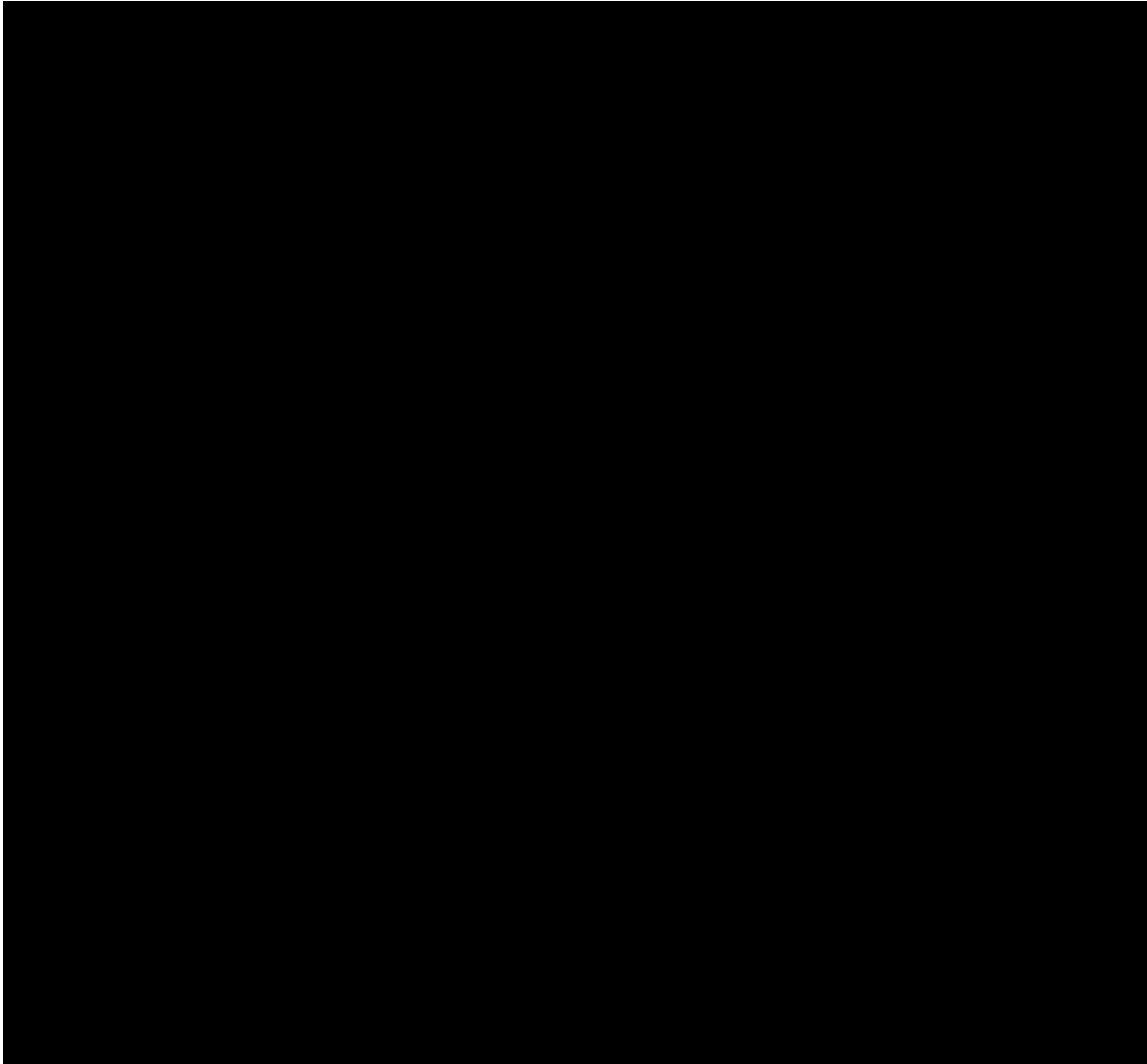
Référence :

- i) Dossier R-9000-2020, Pièce B-0017, p. 32 et 33
- ii) <https://www.hydroquebec.com/projets/>

Préambule :

- i) « **34. Construction de la ligne à 735 kV entre les postes Micoua et du Saguenay**

(R-4052-2018, D-2019-087)



Explication des écarts majeurs

Informations supplémentaires

Inflation et conditions de marché :

Inflation importante en 2018 ;
Pénurie de main-d'œuvre affectant le rendement ;
Octroi de deux contrats majeurs en Ontario mobilisant un des quatre entrepreneurs "Ligne" au Québec ;
Saturation du marché pour le déboisement ;
Octroi des deux premiers contrats de construction ;
Ajout d'un 4^{ème} contrat de construction pour lissage

Relevés terrains, santé sécurité au travail et environnement :

Tonnage d'acier similaire à la ligne de la Chamouchouane - Bout-de-l'île pour une longueur moindre ;
Améliorations santé et sécurité au travail et environnement (pylônes et chemins)

Mesures mises en place pour limiter la hausse des coûts :

Ajustements des stratégies d'approvisionnement pour la géotechnique et l'acier ;
Raffinement au niveau des exigences techniques en lien avec le dégagement des chemins forestiers et des conditions d'exploitation de la ligne

»

Demande :

2. Veuillez fournir les raisons qui expliquent les hausses de coûts pour tous les éléments mentionnés ci-dessous¹ qui viennent de la partie du tableau (référence i)) associée aux *Coûts du projet* pour la portion *Lignes* :

- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]

■ [REDACTED]
[REDACTED]

- [REDACTED]
 - [REDACTED]
 - [REDACTED]
- 2.1 Veuillez indiquer pourquoi le Transporteur réfère à une inflation importante pour l'année 2018 et non pour les années subséquentes.
- 2.1.1 Veuillez expliquer qu'elle est l'impact spécifique de ce facteur sur la hausse de coûts pour le projet dans son ensemble.
- 2.2 Veuillez indiquer comment l'**octroi de deux contrats majeurs en Ontario mobilisant un des quatre entrepreneurs "Ligne" au Québec** (voir référence i)) a un impact sur la hausse de coût du projet.
- 2.2.1 Quel est l'impact monétaire de ce facteur sur la hausse de coûts décrite dans le tableau de la référence i).
- 2.2.2 Veuillez indiquer pourquoi les consommateurs devraient assumer les impacts monétaires liés aux hausses de coûts résultants de la gestion contractuelle d'Hydro-Québec avec ses fournisseurs.
- 2.2.3 Veuillez indiquer si Hydro-Québec utilise généralement des contrats forfaitaires avec ses fournisseurs liés au poste de coût Construction.
- 2.3 Veuillez indiquer comment l'**octroi des deux premiers contrats de construction** (voir référence i)) a un impact sur la hausse de coût du projet.
- 2.3.1 Veuillez indiquer quel est l'impact monétaire de ce facteur sur la hausse de
- 2.4 Veuillez indiquer comment l'**ajout d'un 4e contrat de construction pour lissage** (voir référence i)) a un impact sur la hausse de coût du projet.
- 2.4.1 Veuillez indiquer quel est l'impact monétaire de ce facteur sur la hausse de coûts décrite dans le tableau de la référence i).

2.5 Veuillez indiquer comment l'information fournie par le Transporteur à la référence i) reproduite ci-dessus, explique la hausse de coût du projet suivante:

« Tonnage d'acier similaire à la ligne de la Chamouchouane - Bout-de-l'Île pour une longueur moindre »

2.5.1 Veuillez indiquer quel était le tonnage d'acier prévu au moment du traitement de la demande d'investissement par la Régie de l'énergie (Dossier R-4052-2018) ainsi que le tonnage d'acier prévu au moment de préparer l'information qui se trouve à la référence i).

2.5.2 Veuillez indiquer quel est l'impact monétaire de ce facteur sur la hausse de coûts décrite dans le tableau de la référence i).

2.5.2.1 Veuillez indiquer quelle est la part de cette hausse due au changement de tonnage d'acier.

2.5.2.2 Veuillez indiquer quelle est la part de cette hausse due au changement de prix de l'acier.

2.6 En consultant le site web qui se trouve à la référence ii), nous avons constaté qu'il y a présentement 2 autres projets de construction de type transport en chantier dans la région administrative de la Côte-Nord, soit les projets suivants :

- Projet de raccordement du village de La Romaine et de la communauté d'Unamen Shipu;
- Raccordement du complexe de la Romaine;

Veuillez indiquer si les deux autres projets ont aussi subi des hausses de coûts.

2.6.1 Si la réponse à la question précédente est affirmative, veuillez indiquer en détail, sous le format du tableau de la référence i), la hausse de coûts pour chacun de ces projets.